

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2026

---

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES  
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS938

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Garin, rapporteure et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

-----

### ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 7, substituer au mot :

« reçoivent »

les mots :

« suivent obligatoirement ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la première occurrence du mot :

« la »

le mot :

« leur ».

III. – En conséquence, audit alinéa, supprimer le mot :

« obligatoire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.